

DEPASSEMENTS HORAIRES A COMPTER DE LA PREMIERE MINUTE *
-Période du 10 MARS au 6 AVRIL 2025-

Effectif CPAM sur la période considérée	
EMPLOYES	728
CADRES	415
TOTAL CPAM	1 143

BILAN

	Nombre d'agents concernés par un *			Nbre d'agents concernés par au moins 1 dépassement	Volume horaires			
	Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE		Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE	TOTAL
EMPLOYES	19	55	0	67	13:24:00	51:01:00	0:00:00	64:25:00
CADRES	37	84	5	95	15:34:00	147:59:00	9:08:00	172:41:00
TOTAL CPAM	56	139	5	162	28:58:00	199:00:00	9:08:00	237:06:00

* Un agent peut cumuler plusieurs dépassements horaires (jour / hebdo / période)

TOTAL CPAM	200	est le nombre de dépassements horaires constatés
-------------------	------------	--

ANALYSE

	Proportion des dépassements horaires par rapport à l'effectif CPAM				Proportion du total des dépassements horaires			
	Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE		Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE	TOTAL
des EMPLOYES	2,61%	7,55%	0,00%		46,26%	25,64%	0,00%	27,17%
des CADRES	8,92%	20,24%	1,20%		53,74%	74,36%	100,00%	72,83%
proportion du TOTAL CPAM	4,90%	12,16%	0,44%					

Durée de travail et reports de temps

- durée maximale journalière : 10 heures
- durée maximale hebdomadaire : 42 heures (39h +3h)
- durée maximale sur la période de référence de 4 semaines : 166 heures (156h + 10h)

* Les données ici présentées ne tiennent pas compte des éventuels "Ajout de Temps" auxquels les Managers ont pu procéder pour compenser le temps de travail effectué et écrété de leurs agents